

**Délégué-e-s employés CIP
de la Ville de Morges**

Date : 31 mai 2023
N. Réf :
Dossier : CIP

CIP
Conseil d'administration
M. Jean-François Niklaus

**Caisse intercommunale de pension - AG délégués – amendements délégués
employés de la Ville de Morges**

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu la convocation à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 14 juin.

A la lecture de l'OJ, **les délégué-e-s employés** de la Ville de Morges propose deux amendements aux points N° 6 - Modification des Statuts (diminution de la cotisation des employeurs en contrepartie de la suppression de l'invalidité temporaire) :

Proposition 1

L'assemblée des délégués refuse la baisse de la cotisation de l'employeur de 0.5% tel que proposé par le CA et invite le CA à utiliser cette cotisation pour améliorer le plan de prévoyance, de sorte à améliorer l'attractivité des employeurs par ce biais.

Notamment, l'AG suggère qu'il pourrait être modifié la définition du salaire assuré (article 15 du règlement) de sorte que la moyenne arithmétique des salaires cotisants se base sur une durée plus courte (actuellement 10 ans). Pour mémoire, antérieurement à la réforme de 2013, la moyenne était calculée sur 3 ans. Pourquoi ne pas la réduire à 5 ans ? Avec le retour de l'inflation, ce calcul serait moins pénalisant pour les futurs retraités.

Proposition 2 (si la proposition 1 n'est pas retenue)

L'assemblée des délégués propose que la baisse de la cotisation de 0.5% telle que présentée par le CA, au bénéfice uniquement des employeurs, soit répartie également entre les assurés et l'employeur, soit 0.25% chacun.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Nadine Cossy

Pierre Lenherr

Christian Gaillard

Yvan Boschung

Lotfi Souissi

